

deux officiers de cette Chambre offrirent leurs démissions dans le but, je pense, de devenir candidats pour la Chambre des Communes. L'un de ces messieurs est un membre de cette Chambre, et ce doit être un sujet d'orgueil et pour lui-même et pour le département auquel il appartenait, qu'il ait pu déjà prendre une position aussi distinguée dans cette Chambre. L'autre monsieur a échoué dans son élection.

La démission de l'un de ces messieurs, M. Tassé, me fut transmise pendant que je m'occupais activement de mon élection dans mon comté. J'acceptai de suite cette démission, ne voulant mettre aucun obstacle à sa candidature.

Les élections terminées, comme le greffier avait l'habitude de correspondre fréquemment avec moi au sujet des besoins du département, il m'envoya une lettre alléguant qu'il était de la plus haute importance pour le service public que les vacances créées par ces messieurs fussent remplies. Le Greffier était d'opinion, comme je le suis aujourd'hui, que cette demande a été adressée à l'autorité régulière, et, de fait, à la seule personne capable de faire une nomination.

Je pris de nouveaux renseignements à ce sujet, et le Greffier me transmit, sur ma demande, un rapport de M. Coursolles, le chef des traducteurs français. Ce rapport insistait fortement sur la nécessité de remplir la vacance survenue dans la branche de son département, car l'ouvrage qui s'y fait est considérable, et l'on avait dû fréquemment employer l'un des meilleurs traducteurs surnuméraires pendant six ou sept mois ou plus durant la vacance.

Je reçus un grand nombre de demandes. M. l'Orateur sait sans doute à quoi s'en tenir maintenant sur ce point—pour ces deux places. J'étais décidé à nommer à ces charges des hommes tout à fait compétents. Il me fallait du temps en conséquence pour prendre la chose en considération, et je me rendis à Ottawa dans le but de recueillir tous les renseignements nécessaires.

En faisant ces nominations je me suis efforcé de pourvoir à l'efficacité du service dans ce département. Une personne me fut recommandée par l'un des membres les plus anciens et les plus expérimentés de cette Chambre comme étant tout à fait compétente pour la charge de traduc-

teur. On lui attribue même une habileté remarquable.

Après avoir pris toutes choses en considération, agissant de mon propre jugement, plutôt que de celui du Greffier, je me mis en mesure de remplir les vacances survenues dans le service de la Chambre. Croyant qu'il importait d'avoir un homme expert pour la traduction des procès-verbaux, je remplaçai M. David par M. Gingras, qui était le plus ancien traducteur après M. Coursolles dont il était l'assistant. Je ne connais aucunement les opinions politiques de M. Gingras. Je nommai à la charge rendue vacante par la promotion de M. Gingras, M. Brossoit, que je n'avais jamais vu, et qui m'avait été fortement recommandé par l'un des membres les plus anciens et les plus expérimentés de la Chambre.

Je promus à la place rendue vacante par la démission de M. Tassé un monsieur qui venait ensuite en grade—et dont les opinions politiques me sont tout à fait inconnues. Immédiatement après lui venaient deux jeunes messieurs qui n'étaient pas dans le service depuis longtemps. Ces derniers ne furent pas promus, et je nommai à la charge qui devenait vacante, M. Pitau, qui a agi pendant plusieurs sessions comme traducteur surnuméraire, et qui avait été choisi, d'année en année, je pense, par M. Coursolles pour remplir les fonctions de traducteur français additionnel durant la vacance. J'avais lieu de croire que M. Pitau était tout à fait compétent pour cette position, et je l'y nommai en conséquence. Dans tout ce que j'ai fait, je crois avoir rempli mes fonctions d'Orateur d'une manière convenable et régulière.

Sans doute, le point principal de la question n'est pas de savoir si j'ai ou non ainsi rempli mes fonctions. J'étais persuadé alors que j'avais le pouvoir de remplir les vacances; le greffier accepta ces nominations et les mit en vigueur. Les messieurs en question travaillèrent pendant deux ou trois jours; mais comme le greffier me l'apprit plus tard, il reçut un message du premier ministre lui enjoignant de ne pas reconnaître la validité d'aucune nomination faite par moi depuis la dissolution du parlement ou quelque chose à cet effet. Le greffier démit de suite ces messieurs.